



CHABRILLAN

VILLAGE PERCHÉ
VALLÉE DE LA DRÔME



EAU FORAGE SAINTE-ANNE

Voilà plusieurs années que nous, élus, alertons sur la situation précaire de notre approvisionnement en eau. Les deux forages, la source et notre liaison avec le réseau d'Autichamp, qui alimentent l'ensemble des habitants, sont en baisse de production depuis maintenant plusieurs années, ce qui nous conduit inexorablement vers une réelle pénurie si rien n'est fait. Nous avons pris ce problème à bras-le-corps.

Après plusieurs recherches infructueuses sur notre territoire et le constat d'une situation identique dans les communes voisines, nous décidons d'un travail commun autour du sujet.

1^{er} étape : création d'un groupement de commande (démarche administrative ouvrant droit à des aides financières) avec les communes d'Autichamp, Chabrillan, Divajeu, Soyans, la Répara-Auriples, Roche sur Grane. Objet : Étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable.



2^e étape : conclusion de l'étude. Création d'une liaison Divajeu Chabrillan pour répondre dans l'urgence aux besoins de notre commune.

3^e étape : L'étude conclut à la possibilité d'une nouvelle source d'approvisionnement sur notre territoire.

4^e étape : Mise en œuvre d'un forage de reconnaissance dans la parcelle du stade de foot. Objectif : atteindre la nappe profonde du secteur qui semble très productive.

Aujourd'hui, les travaux sont en cours et nous avons atteint 140 m de profondeur. Dans quelques semaines, nous saurons si les quantités disponibles et la qualité de cette ressource répondent à nos attentes.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce chantier.

Un autre chantier va démarrer. Notre source de surface Rouveyrole est trop chargée en nitrate et donc d'un point de vue administratif classé « captage prioritaire » ce qui implique un travail d'amélioration même si sa production ne représente que quelques pour-cent de notre consommation et donc n'a que très peu d'impact sur l'eau du robinet qui reste bien en deçà des normes exigées. Dans l'année, vous verrez des hydrogéologues arpenter le territoire pour définir l'aire d'approvisionnement de cette source. Par la suite, un travail avec les acteurs de ce secteur sera entrepris pour améliorer la situation.



Il faut savoir que l'ensemble de ces actions et travaux sont subventionnées à hauteur de 80% : 50% agence de l'eau - 30% département.



mairie@chabrillan.fr



Panneau Pocket
Chabrillan 26400



mairiedechabrillan

RÉNOVATION AUTOUR DU VILLAGE

► RÉNOVATION DU MUR DU « JARDIN DE LA CURE » : UNE HISTOIRE RETROUVÉE

Le mur du « Jardin de la Cure », situé face à la mairie, vient d'être rénové. Il délimite et protège cet espace loué par la mairie avec le logement de la Cure. Cette rénovation a été rendue possible grâce à l'acquisition de la parcelle par la commune en 2022. Mais avant cela, à qui appartenait-elle ?



Marie-Madeleine Liotard, dans son ouvrage Chabrillan sous la IIIe République, Entre traditions et profonds changements, apporte des éléments de réponse :

« Ces jardins, inscrits au cadastre sous le numéro 305P, étaient depuis 1864 la propriété de l'abbé Tézier. Le compte-rendu de la visite pastorale de 1879 confirme cette situation : "Il n'y a pas de jardin dépendant du presbytère. Les deux jardins dont jouit l'abbé Tézier sont sa propriété." À sa mort, sa nièce en hérite et les cède en 1890 au conseil de fabrique » (l'organisme chargé de la gestion des biens paroissiaux), afin qu'ils servent de jardin au curé de la paroisse.

En 1907, l'application de la loi sur l'exercice public des cultes, issue de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État, aurait dû entraîner le transfert de ces jardins à la commune. Cependant, par un tour de passe-passe, ils disparaissent temporairement des biens paroissiaux dans le cadastre. Ils réapparaissent en 1913, enregistrés au nom de trois membres du conseil de fabrique.



Face à cet imbroglio, la municipalité a lancé en 2021 une procédure de recherche généalogique pour retrouver les descendants des propriétaires déclarés du jardin. Après avoir suivi la réglementation applicable aux « biens vacants et sans maître » (enquête, publications, etc.), la commune en est devenue propriétaire de plein droit le 13 septembre 2022, sans frais d'acquisition.

► UNE NOUVELLE PLACETTE AU CŒUR DU HAMEAU DES GILLES

La municipalité, en concertation avec les riverains, a proposé l'aménagement d'une placette au centre du hameau des Gilles. Cet espace a été conçu pour valoriser une parcelle communale et offrir un lieu partagé.

Pour structurer cet aménagement, la construction d'un muret en pierres s'est avérée nécessaire afin de stabiliser le talus, faciliter l'écoulement des eaux pluviales et délimiter la placette. Réalisé avec des matériaux traditionnels – pierres, sable et chaux – ce muret s'intègre harmonieusement au cadre bâti du hameau.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise « Accès Emploi Services », spécialisée dans la réinsertion professionnelle et reconnue par les collectivités locales pour son savoir-faire en construction et rénovation en pierres.



► RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

Les puits, les lavoirs, les murets, les escaliers, les portes, les calvaires... font partie du patrimoine de Chabrillan bien que non classés ou non-inscrits comme Monuments Historiques. Ce petit patrimoine ne bénéficie donc pas d'un suivi par les services culturels ni d'aucune protection réglementaire. La commune compte un grand nombre de ces petits éléments bâtis que nous devons protéger. Ils sont en effet des témoins de l'histoire, de la culture, de la religion et du travail habile des générations passées.

Il nous faut préserver et mettre en valeur ce petit patrimoine, véritable bien commun. La municipalité, en partenariat avec l'association « Les Amis de Chabrillan », a répertorié un certain nombre de ces ouvrages en très mauvais état méritant des travaux de restauration.



Après l'obtention d'une subvention du département, la première tranche de réhabilitation a commencé en 2024. Pour réaliser ces travaux, la municipalité a fait appel à « Accès Emploi Services », entreprise de réinsertion connue des collectivités locales de la région pour son travail de la pierre. Le mur qui entoure les jardins de la Cure situé place Bayard a ainsi été le premier chantier réalisé, suivi par le muret rue des Félibres. La municipalité entend continuer en 2025 la restauration de ce petit patrimoine répertorié.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

► ROUTES, RUES ET CHEMINS : L'ENTRETIEN DE NOTRE VOIRIE

La commune de Chabrilan assure l'entretien de près de 30 km de routes goudronnées et environ 7 km de chemins non revêtus, afin de garantir la desserte des habitants dans les meilleures conditions. Mais comment gérons-nous ce patrimoine ?

► UN BUDGET DÉDIÉ

Chaque année, un budget de 30 000 € est alloué à ces travaux. Une subvention du département vient compléter cette enveloppe à hauteur de 15 000 €.

► L'ENTRETIEN DES ROUTES GOUDRONNÉES

L'entretien des routes goudronnées comprend plusieurs actions essentielles :

- Réfection des tronçons abîmés : en moyenne, 1,5 km de route sont repris chaque année.
- Réparations ponctuelles : le service technique intervient pour reboucher les trous qui se forment sur la chaussée.
- Entretien des bas-côtés : une épareuse est utilisée pour débroussailler les abords des routes. Nous veillons à effectuer ce travail le plus tard possible afin de préserver la biodiversité, tout en garantissant la sécurité des usagers.
- Gestion des eaux pluviales : curage des fossés, entretien des ouvrages d'écoulement, arasement des bas-côtés et contrôle des ponts, selon les besoins. Cela représente environ 3 à 4 jours d'intervention par an.
- Élagage des arbres et arbustes : par mesure de sécurité, une taille hivernale est réalisée avant la nidification des oiseaux. Nous rappelons aux propriétaires leur obligation d'entretien des végétaux en bordure de route :
 - À moins de 2 m de la route, la hauteur des végétaux ne doit pas dépasser 2 m.
 - À plus de 2 m, aucune branche ne doit empiéter sur la chaussée.



► L'ENTRETIEN DES RUES DU VILLAGE

Les rues du village font également l'objet d'une attention particulière. Notre agent technique y consacre une journée par semaine, principalement pour l'enlèvement des herbes poussant le long des murs. Nous encourageons chaque propriétaire à assurer le désherbage devant sa propriété. Libérer notre agent des 52 journées annuelles dédiées à cette tâche lui permettrait de se concentrer sur d'autres missions essentielles.



► L'ENTRETIEN DES CHEMINS NON GOUDRONNÉS

Les chemins non revêtus sont entretenus avec la même rigueur que les routes, mais avec des actions adaptées à leur spécificité. Plusieurs propriétaires assurent eux-mêmes le petit entretien de leur chemin de desserte, soit plus de 6 km. La commune leur fournit les agrégats nécessaires, et nous les remercions pour leur engagement citoyen.

► SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La signalisation routière fait l'objet d'une surveillance constante. À la demande des habitants, des ajustements peuvent être réalisés pour améliorer la sécurité. Une aide financière est parfois disponible via les subventions issues des amendes de police.

► DÉNEIGEMENT

En hiver, le service de déneigement est assuré par un agriculteur en prestation de service, garantissant ainsi des voies praticables en cas d'intempéries.

Nous restons à l'écoute de vos suggestions pour améliorer l'entretien de notre voirie.

ELAGAGE & DÉBROUSSAILLAGE

La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à l'entretien de la végétation en bordure du domaine public.

► LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Arbres et arbustes des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en entravant la circulation, voire en l'empêchant totalement suite aux aléas climatiques. L'élagage participe à la sécurité en diminuant les causes d'accidents liées : - à une chaussée humide ou verglacée - aux chutes d'arbres et de branches - au manque de visibilité dans les virages Il améliore la visibilité (dégagement des carrefours) et la luminosité de la route. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survient.

► LA LONGÉVITÉ DE LA VOIRIE

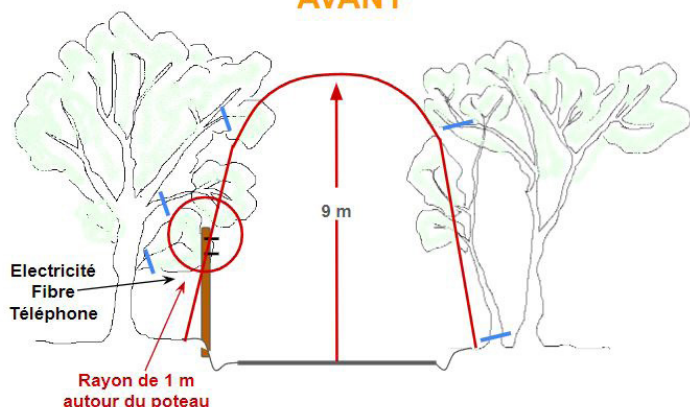
L'élagage préserve les chaussées en supprimant le phénomène dit de la « goutte d'eau », en réduisant les chutes de matières organiques (feuilles...) et les zones d'ombre génératrices d'humidité et de gel car le sel et les produits abrasifs (pouzzolane) sont très destructeurs pour le réseau routier. L'élagage prolonge ainsi la durée de vie des chaussées et constitue une optimisation des investissements.

► LA PRÉSERVATION DES RÉSEAUX AÉRIENS

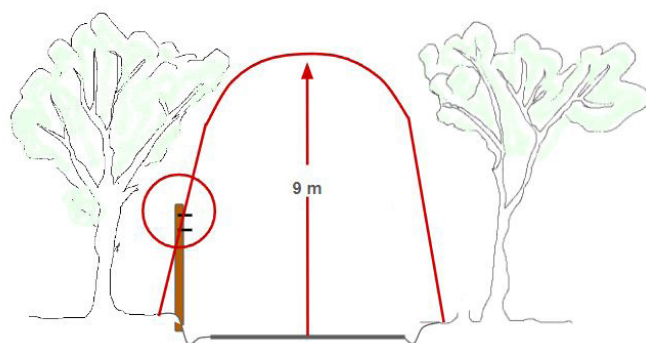
L'élagage permet de préserver les réseaux filaires aériens indispensables à la continuité des services d'électricité, de téléphonie fixe et de fibre optique (internet à très haut débit). L'enfouissement des réseaux est privilégié dans les bourgs et agglomérations mais le coût financier de cette option ne permet pas de la généraliser à l'ensemble du réseau.

Entretien des arbres sains

AVANT



RÉSULTAT ATTENDU



► DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE

Notre commune est soumise à l'obligation de débroussaillage conformément à l'arrêté du 6 février 2024, qui classe les bois et forêts exposés au risque d'incendie.

Un feu de forêt peut avoir des conséquences dramatiques, tant sur le plan écologique qu'économique et humain. Avec le réchauffement climatique, ce risque s'accroît.

Pourquoi débroussailler ?

Débroussailler, c'est avant tout protéger votre habitation, vos proches et l'environnement. Une zone bien entretenue ralentit la propagation du feu, facilitant ainsi son contrôle par les services de secours et limitant les dégâts.

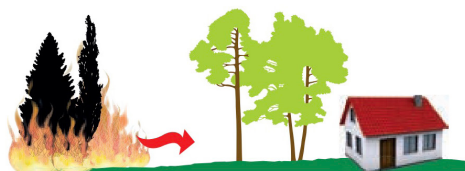
Comment débroussailler efficacement ?

- Éliminer les bois morts, broussailles et herbes sèches.
- Couper les arbres trop proches des habitations et supprimer les arbustes sous les grands arbres.
- Espacer les arbres pour éviter que leurs branches ne se touchent.
- Élaguer les branches basses jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres.
- Évacuer les végétaux coupés par broyage, compostage ou en les déposant en déchetterie.
- Éviter l'incinération, conformément à la réglementation en vigueur.
- Débroussailler ne signifie pas couper tous les arbres, mais gérer la végétation pour limiter les risques !

Pour plus d'informations, consultez le Guide du débroussaillage sur le site <https://www.drome.gouv.fr>



Terrain non débroussaillé
→ menace sur l'habitation et ses occupants !



Terrain correctement débroussaillé
→ maison protégée



Débroussailler
C'est maintenant !
Cet été, il sera trop tard !

www.drome.gouv.fr/prevention-incendie-foret.com

PLUI - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

► LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT POUR L'AVENIR

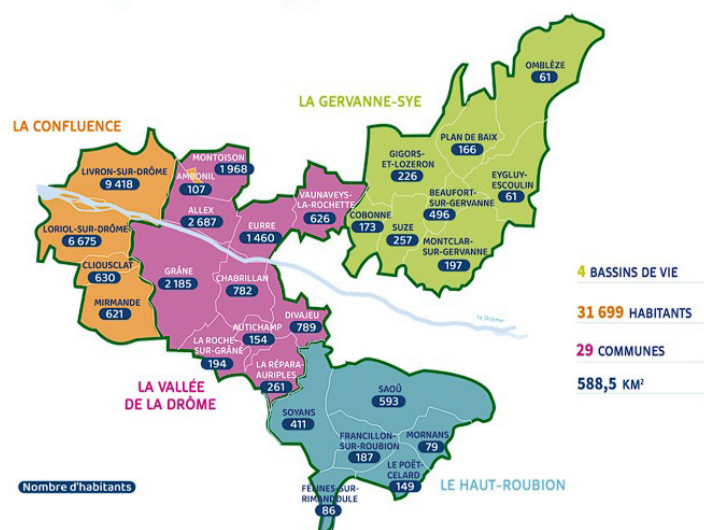
Depuis 2017, la compétence « Plan Local d'Urbanisme » est exercée à l'échelle intercommunale, conformément aux obligations légales. L'intercommunalité a ainsi lancé l'élaboration de son PLUi en 2018, couvrant l'ensemble des 29 communes du territoire.

Ce document stratégique fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 12 prochaines années. Il prend en compte les spécificités locales et assure une cohérence entre les différentes politiques d'urbanisme menées à l'échelle intercommunale. Il sert également de référence pour l'instruction des permis de construire.

► UN DOCUMENT INTÉGRÉ DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE GLOBAL

Le PLUi doit respecter les réglementations nationales et s'articuler avec d'autres documents de planification, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Cette coordination garantit un développement équilibré et durable du territoire.

► UN IMPACT CONCRET POUR LES HABITANTS



Au-delà de son cadre administratif, le PLUi apporte de nombreux bénéfices aux habitants :

- **Un cadre de vie préservé et amélioré** : protection des espaces naturels et agricoles, limitation de l'étalement urbain, préservation du patrimoine local.
- **Un développement maîtrisé de l'habitat** : définition des zones constructibles, encadrement des nouvelles constructions, soutien aux projets de logements adaptés aux besoins locaux.
- **Un dynamisme économique encouragé** : soutien aux activités artisanales, commerciales et agricoles, aménagement de nouvelles zones d'activités, promotion du tourisme.
- **Une mobilité facilitée** : meilleure organisation des déplacements avec des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes, intégration des transports en commun.
- **Une transition énergétique et écologique anticipée** : prise en compte des enjeux climatiques, développement des énergies renouvelables, gestion optimisée des ressources.

► UN PROCESSUS CONCERTÉ ET UNE ADOPTION EN COURS

Le conseil communautaire du 29 janvier 2025 a validé le bilan de la concertation et le projet de PLUi a été arrêté.

Le PLUi a été présenté et validé au Conseil Municipal de Chabrillan le 11 mars 2025.

Ensuite, une enquête publique d'un mois permettra à chacun de s'exprimer avant l'approbation finale par le conseil communautaire. Une fois adopté, le PLUi entrera en vigueur à l'automne 2025, structurant ainsi durablement l'aménagement de notre territoire.

Où en est le PLUi du Val de Drôme ?



► FONCTIONNEMENT DE LA MAIRIE

Secrétariat de la Mairie - Horaires

- mardi de 9h à 12h
- jeudi de 13h à 17h
- vendredi de 9h à 13h.

CaféBibliothèque - Horaires

- Mardi 16h à 18h
- Mercredi 14h à 19h
- Vendredi 15h à 22h
- Samedi et dimanche de 10h00 à 17h

Mairie de Chabrillan 1 place de la porte du Bayard 26400 Chabrillan
04 75 62 60 13 - mairie@chabrillan.fr

Panneau
Pocket

Retrouvez toutes les informations et alertes de chabrillan sur [panneau-pocket](https://panneau-pocket.fr)

Depuis un téléphone ou une tablette

1 Recherchez PanneauPocket sur [AppStore](https://www.apple.com/appstore/), [PlayStore](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.panneauPocket) ou [AppGallery](https://www.huawei.com/fr/developpeur/appgalerie) et téléchargez l'application gratuitement

2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez [Chabrillan](https://www.chabrillan.fr) ou le code postal **26400** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

► LES DÉCHETS DANS LE VILLAGE

A l'école de Chabrillan, nous souhaitons aider à préserver notre planète. Nous nous sommes réunis avec les éco-délégués (les élèves de CM2) et nous avons décidé de nous intéresser aux déchets dans le village.

En début d'année, nous avons enlevé les déchets dans la forêt. Il y avait une carcasse de mobylette, un transat et un bidon.

Daniel, l'agent communal, les a ensuite emmenés à la déchèterie.

La classe du bas a ramassé les petits déchets qui restaient dans la forêt et a réalisé des affiches pour inciter les habitants et les visiteurs à utiliser les poubelles.

La classe est allée les installer dans le village, dans les endroits où il y a beaucoup de passage et de déchets retrouvés hors des poubelles (le parc, le petit terrain, le lavoir, devant la boulangerie, la salle polyvalente et le café-bibliothèque).

La classe du haut a écrit une lettre à la Maison des ados pour leur demander de faire attention à ne pas jeter les déchets dans le village.

Nous espérons que les habitants et les gens de passage feront plus attention maintenant, en jetant leurs déchets dans les poubelles.

Les enfants de l'école de Chabrillan



► LA FORÊT

En septembre, octobre on est allés dans la forêt chez Noam et Elena près du petit terrain. A côté il y a aussi la cabane des ados.

Avant la visite nous avons dessiné la forêt comme nous l'imaginions.

Puis on s'est baladés. On a cherché des petites bêtes sous les feuilles et on a vu des insectes. On a aussi fait des cabanes et un herbier dans la classe du haut.



Ensuite, nous avons complété notre dessin, en dessinant plus d'arbres et les animaux qui vivent dans la forêt.

Une forêt c'est un endroit avec plein d'arbres et d'animaux sauvages. On voit à peine le ciel entre les feuilles des arbres. Il y a des champignons, des buissons, des ronces. Et aussi des lapins, des oiseaux, des renards et des biches. On a appris plein de choses sur la biodiversité.

J'ai bien aimé faire le dessin de la forêt parce que j'aime bien dessiner. (Noam)

J'ai bien aimé me balader. (Naïssa)

C'était trop bien (Léo et Caleb)

► JOURNÉE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Le 7 novembre, on a fait un conseil d'élève sur le harcèlement avec la classe du haut et les adultes de l'école.

D'abord, on a regardé une vidéo en classe sur les moqueries. C'est l'histoire d'une petite fille et d'un garçon qui se moque d'elle parce qu'elle a les cheveux roux. Après, dans la vidéo, on a vu une dame qui nous a expliqué comment faire quand on est harcelé.

Elle a dit qu'il ne fallait pas baisser la tête.

Elle a dit qu'il fallait le dire à un adulte.

En cas de très gros danger on peut appeler le 119.

Puis, nous sommes allés à la salle polyvalente pour le conseil d'élèves et la maîtresse nous a lu l'album « Rouge » qui parle d'un enfant harcelé parce qu'il rougit souvent. On a discuté avec la classe du haut sur le harcèlement. On a mis une affiche un peu partout dans l'école qui rappelle quels adultes on peut aller voir pour en parler.

J'ai aimé la vidéo parce qu'on a entendu des enfants qui répondaient aux questions d'une dame. (Bérénice).

► LE CROSS

C'était le vendredi 8 novembre. On est parti à pied vers chez le sculpteur à la rencontre des élèves de l'école de Grâne. Il faisait beau, il y avait du soleil, le ciel était bleu, il n'y avait pas de vent.



On a couru sur un grand tour dans la campagne entre Chabrillan et Grâne. Les grandes sections et les CP ont fait un tour, les CE1 et CE2 ont fait deux tours et les CM1/CM2 ont fait trois tours. Il y avait des spectateurs et des policiers pour nous encourager.

Ensuite, on a fait un goûter partagé, on a mangé des gâteaux offerts par l'école de Grâne et on est rentrés.

On a appris comment faire pour courir longtemps sans se fatiguer.

Je n'ai pas du tout aimé courir mais j'ai bien aimé le goûter. (Samuel)

On a bien aimé et la plupart des élèves ont aimé courir (Louise et Louise)

PORTRAIT D'UNE CHABRILLANAISE : ELIANE MOREL



► OÙ ÊTES-VOUS NÉE ?

Oh ! Je suis née en 1937, là-bas à la Lioure. A l'époque on disait La Lioure, maintenant on dit La Liaure, je ne sais pas pourquoi. Je suis la troisième d'une fratrie de quatre enfants. On allait à l'école libre chez les sœurs. Toujours à pied, même dans la neige. Notre père avait fabriqué un traîneau pour tracer le passage et nous marchions derrière. Dans nos poches, on mettait des pierres chaudes enveloppées dans du papier, qu'on déposait au maréchal ferrant qui avait son atelier à la montée du village. Il nous les maintenait au chaud pour le retour. A l'époque, il y avait l'alambic à côté du lavoir, la forge et même un cordonnier. Le village était vivant.

► QUAND AVEZ-VOUS QUITTÉ LA LIOURE ?

J'ai quitté la Lioure en 1959, quand je me suis mariée. Nous avons logé avec mes beaux-parents au-dessus de l'épicerie-café-bureau de tabac que mon beau-père Frédéric Morel avait racheté en 1922. L'éducation des filles était très stricte. Au bal, on nous surveillait. Aucune femme ne conduisait. J'ai été parmi les trois premières à passer le permis en 1963. J'allais à Crest aux cours du permis en mobylette.

► PARLEZ-NOUS DE L'ÉPICERIE.

Mon beau-père était de 1898. Blessé à la guerre, quand il est revenu il a racheté le café-épicerie-tabac et avec sa femme, ils ont tenu le commerce jusqu'à l'âge de 74 ans.

Pierrot mon mari travaillait chez Albert. Avec 2 enfants il fallait que je travaille. Alors, en 1972 j'ai repris l'épicerie-café-tabac. J'ouvrais tous les jours, sauf le mercredi après-midi car je devais ravitailler le commerce. Oh le café, ça a été quelque chose ! Les jeunes venaient, c'était un point de rencontre. L'épicerie c'était pour dépanner.



Photo prise par : M. René Marcel, collection MM Liotard

Depuis longtemps le commerce organisait et gérait la vogue. En 1965, ils ont fait 300 repas pour la défarde. La buvette était sur les Charmes. Mais les femmes ne mangeaient pas la défarde. C'était seulement les hommes. Et les femmes n'allaient jamais au café. Mais moi, je ne voulais pas prendre la responsabilité de la vogue. Alors, j'ai fait avec les jeunes. C'est de là que c'est parti avec les jeunes. Et les filles ont participé.

Nous avons fait construire, puis aménagé aux Charmes en 1983. Nous avons arrêté le commerce en 1992.

► QUELS SONT LES CHANGEMENTS MARQUANTS DU VILLAGE POUR VOUS ?

C'est vrai qu'il y a eu la guerre... mais le plus frappant pour moi, c'est le téléphone car personne n'avait le téléphone. Et c'est aussi la télévision. Nous avons acheté une télévision pour Noël 1966.

Aujourd'hui, c'est plutôt des choses qui ont disparu : le maréchal ferrant avec la forge, l'alambic. Imaginez, l'alambic était sur la dalle du lavoir. Les gens apportaient les résidus du raisin et venaient distiller. Ça sentait fort ! On faisait de l'eau de vie. C'est le gabelou qui contrôlait !

Maintenant, pour moi c'est un peu comme un village dortoir, il n'y a plus d'artisans, plus de petits métiers... Heureusement, il y a la boulangerie et les rencontres du mardi au Club de l'amitié, sans oublier les nombreuses associations qui sont très actives.

Myriam et Pascale

FÊTE DE LA GRAINE

FÊTE DE LA GRAINE

SAMEDI 12 AVRIL

AU PARC DES CEDRES ET CAFÉBIB'

CHABRILLAN

ENTRÉE LIBRE

TROC DE PLANTES ET GRAINES

BALADE INTERACTIVE "L'ARBRE, LA GRAINE ET MOI"

11H

10H/13H

REPAS PARTAGÉ

ATELIER ART GRAPHIQUE DE LA TERRE SUR LES DOIGTS

14H/17H

15H

LECTURE D'ARBRE

16H

FILM : ENTRE TES MAINS UN DOC SUR LES SEMENCES PAYSANNES

LECTURE POUR ENFANTS ET KAMISHIRAI

EXPO LUDIQUE "LE VOYAGE DE LA GRAINE"

10H/17H

ANIM : BALANCE TA GRAINE

OÙ SONT LES ANIMAUX L'HIVER ?

En nous promenant dans la forêt au mois de septembre, nous avons vu plein de petites bêtes, mais au mois de décembre, nous ne les avons pas retrouvées. Nous nous sommes demandé pourquoi.

Certains pensaient que c'était les hommes qui les avaient chassés ou tués.

D'autres se sont dit que les animaux étaient partis parce qu'il faisait trop froid et qu'ils étaient allés dans les pays chauds.

Des enfants pensaient qu'ils dormaient bien au chaud dans leur terrier ou leur tanière.

L'Amicale laïque de Chabrilan présente

CHABRIC, A BRAC

+21 avril+
CHABRILLAN

brocante
vide grenier
marché artisanal

buvette & petite restauration

emplacement 12€ / 6m

réservation : amicale.chabrilan@gmail.com ou 06 30 58 00 39

En cherchant dans les documentaires, nous avons trouvé que certains animaux partent en hiver. Ce sont des migrateurs comme le papillon et l'hirondelle.

D'autres animaux se réfugient dans la terre ou sous les feuilles comme le gloméris, le cloporte ou le ver de terre.

L'écureuil et le hérisson se font un nid dans un trou ou un buisson.

Les Enfants de l'écoles



LE CHEVREUIL

Nous avons tous eu l'occasion d'en rencontrer lors de nos promenades champêtres sur Chabrilan. Le mâle, appelé « brocard » porte des bois qui se ramifient à l'âge de 1 an, et qu'il perd à l'automne. La femelle « chevrette » en est dépourvue. Le petit s'appelle le faon. Il s'agit d'un animal très agile qui vit en forêt et dans les taillis, n'hésitant pas à se rapprocher des habitations. Le chevreuil pèse 20 à 30 kg et peut vivre jusqu'à 15 ans. Sa course peut atteindre 100km /h et ses bonds 2 mètres. Il a une vision à large champ et « bichromique » ne voyant que le bleu et le vert. Le chevreuil voit mal à courte distance.

Il broute les herbages mais aussi les feuilles, les bourgeons des jeunes arbres, ainsi que les ronces et glands... Il vit en solitaire ou en petites hardes, mais l'été les femelles sont seulement accompagnées de leurs faons.

Le chevreuil mue 2 fois par an, au printemps prenant un pelage roux et à l'automne gris brun. L'âge de ce gibier se détermine grâce à la taille de sa mâchoire. Il aboie surtout en juillet et août, période du rut. La gestation dure 9 mois ½, les faons sont mis bas en mai/juin et pèsent 1 à 2 kg.

On l'observe plus volontiers au lever du jour ou le soir au crépuscule. Ses prédateurs sont le loup et le lynx. C'est un gibier recherché et sa chasse est réglementée.

Nous espérons que lorsque vous aurez la chance de croiser ce bel animal quelques unes de ces informations vous reviendront à l'esprit !

« Le chevreuil symbolise la douceur qui touche le cœur et l'esprit des êtres blessés apportant sécurité et guérison. »

François et Isabelle

LUTTEZ CONTRE LES NUISIBLES

Originaire des forêts tropicales d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre est aujourd'hui implanté dans de nombreuses régions françaises.

De petite taille, il est plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro (soit moins de 0,5 centimètre), on le reconnaît par ses rayures blanches et noires. Il peut être vecteur de virus comme ceux de la dengue, du chikungunya ou du Zika. C'est la raison pour laquelle il constitue un enjeu majeur de santé publique. Nous avons donc tous un grand rôle à jouer pour éviter sa prolifération !

En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie, on empêche le moustique tigre de pondre. Il faut savoir que 80% des moustiques naissent sur le domaine privé. Les femelles moustique tigre pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours et de toutes petites quantités d'eau leur suffisent (l'équivalent d'un bouchon d'eau).

Vous pouvez aussi contribuer à la surveillance du moustique tigre en le signalant sur le site signalement-moustique.anses.fr



Le moustique tigre se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 mètres.

Le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier !

Ce moustique a une durée de vie moyenne d'environ 1 mois.

On peut conseiller d'éliminer les eaux stagnantes et de mettre des nichoirs à hirondelles ou martinets.



Autre nuisible qui s'est implanté sur le territoire français : le frelon asiatique.

Il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Ce frelon est plus petit que l'euro-péen. C'est souvent à l'automne, lorsque les feuilles tombent que l'on aperçoit les nids accrochés aux arbres. Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, il ne faut surtout pas s'en approcher ou essayer de le détruire soi-même.

Signalez sa présence sur le site frelonasiatiques.fr, qui gèrera sa destruction. La prise en charge financière est assurée par la commune et des partenaires.